



REFERENDUM INTERESSEMENT

Une Prime ne saurait remplacer la nécessaire Augmentation Générale des Salaires et des Traitements de toutes et tous

Les résultats sur le référendum de l'accord mettant en œuvre la prime Intéressement, versée uniquement en 2022, non soumise à cotisations sociales, sous conditions de l'atteinte des objectifs et déduction faite des absences, sont tombés.

Certains crient, aux côtés de la Direction Générale, à la victoire, la CGT Pôle emploi est plutôt dubitative et trouve dans ces résultats autant de motifs d'inquiétude que d'espérance. **La seule gagnante est la Direction Générale qui a réussi à nous diviser via ce référendum et dont le but est de le faire à nouveau demain via une prime différenciée.**

Sur les 56116 agents inscrits et donc votants potentiellement :

- **42,20 % des agents n'ont pas voté,**
- **20,50 % ont voté Contre** l'accord prime intéressement,
- **37,30 % ont voté Pour** l'accord prime intéressement.

62,70 % du personnel n'ont donc pas voté pour cet accord.

La Direction Générale et les organisations syndicales minoritaires portent la responsabilité de cette forte abstention au regard d'une question biaisée et d'un protocole de vote excluant une partie du personnel : une seule semaine de vote incluant un WE - collègues dont la BAL étaient pleines, en arrêt de travail ou n'ayant pas d'accès à l'informatique – collègues n'ayant pas pu valider leur vote au regard des multiples informations à fournir...

Ce Référendum, sans que chacunE ait tous les éléments permettant une analyse objective et complète, a été transformé par certains en : souhaitez-vous 400 € supplémentaires ? Après plusieurs années de disette salariale, savamment orchestrée par la Direction Générale, la réponse ne faisait aucun doute.

Par ailleurs, l'implication de la Direction - quoiqu'elle en dise – en faveur du OUI a pesé sur le scrutin. Enfin, ce Référendum - dont la possibilité est issue des Lois Travail que la CGT a combattu – se substitue aux nécessaires négociations des représentants du personnel - dont la légitimité résulte des élections professionnelles – dans le cadre de la mise en place d'Accords au sein de Pôle emploi. Le Référendum ne doit pas devenir l'outil de la Direction Générale et des organisations syndicales minoritaires pour se passer de la démocratie sociale et imposer des mesures régressives.

Dans ce contexte, la prime d'intéressement va donc se mettre en place, avec une majorité d'agents qui y sont défavorables. **Toutes les études démontrent que la mise en place de l'intéressement en entreprise nuit à la hausse des salaires. Ce résultat est donc un risque préjudiciable sur l'évolution salariale de tous les agents.**

La dernière augmentation à Pôle Emploi date de 2017. **La CGT Pôle Emploi continue et continuera à revendiquer une augmentation générale des salaires et des traitements pour l'ensemble des agents, privés et publics.**

Cela ne se fera pas sans vous ! Mais avec vous ! Car, c'est, tous ensemble, par notre mobilisation, que nous réussirons à imposer cette augmentation générale des salaires et des traitements.

REJOIGNEZ LA CGT POLE EMPLOI ET MOBILISONS NOUS

pour gagner notre juste dû, acquérir les moyens pour exercer nos missions au service des besoins des usagers et conquérir de nouveaux droits.